

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 8 MARS 2012, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Corinne Fässler, Présidente
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Eric Guggiari, Salvatore Mirata, Beat Scheuner et Matthias Sluga
CONSEIL COMMUNAL	Tous les Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
2. Message relatif à l'étude de faisabilité et au concours pour l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ainsi qu'au remplacement du bloc de cuisine et à l'étude énergétique
3. Réfection de l'enveloppe et des installations de ventilation du centre sportif
4. Elections d'un membre PDC et d'un membre Les Verts et sympathisants à la Commission financière
5. Divers

Mme Corinne Fässler, Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence ce soir. Je salue Madame la Syndique, les membres du Conseil communal et les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 22 février 2012, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Matthias Sluga, Salvatore Mirata et Eric Guggiari. M. Jean-Daniel Margueron, qui s'est absenté un moment, reviendra en cours de séance.

Avant de commencer cette séance, j'ai quelques communications à vous transmettre.

Je vous informe que le Bureau du Conseil général a reçu la démission de M. Jean-Daniel Savoy, du Groupe PDC. Je tiens à le remercier pour le travail qu'il a réalisé avec dévouement et compétence au sein de notre législatif.

M. Jean-Daniel Savoy est remplacé par Mme Pascale Mottolini-Chammartin. Je demande à M. François Page de la présenter.

M. François Page, Conseiller général. Mme Pascale Mottolini-Chammartin est l'actuelle présidente du PDC de Villars-sur-Glâne. Elle vient d'accéder au Conseil général comme première des « viennent-ensuite » sur la liste de notre parti aux dernières élections. Elle a 49 ans, est mariée et mère de deux enfants adultes. Elle est originaire de Villars-sur-Glâne où elle habite depuis 1964 ; elle a suivi toute sa scolarité primaire dans nos écoles. Elle a travaillé durant 11 ans comme adjointe au Secrétariat des écoles de notre Commune, avec la charge du budget et des comptes des écoles. Elle est diplômée HES en économie d'entreprise et travaille actuellement dans le domaine des assurances sociales.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je souhaite la bienvenue à Mme Mottolini-Chammartin.

Mme Marie Garnier ayant quitté le Conseil communal suite à son élection au Conseil d'Etat, je félicite M. Bruno Marmier d'avoir accédé au Conseil communal. Pour le remplacer au sein du Conseil général, nous avons le plaisir d'accueillir M. Peter Schnyder, économiste, né en 1971. Il est domicilié à la Route de la Glâne 102 et habite notre Commune depuis 1998. Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre législatif.

Je veux aussi vous préciser une chose assez importante. Le Bureau du Conseil général a reçu une demande de rencontre de la nouvelle Commission de fusions de la Ville de Fribourg. Le 5 mai dernier, nous avons décidé de mettre notre Commission de fusions intercommunales (COFI) en stand-by. En cas de nécessité, nous devons la réactiver en

gardant les mêmes membres. Nous allons répondre à la Ville de Fribourg que nous allons recevoir ces personnes. Nous allons demander à M. Giovanni-Antonio Colombo, qui était le Président de cette COFI, de se joindre à nous. Nous avons aussi demandé à M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, d'établir un bref résumé de ce qui s'est passé jusqu'ici, afin de nous orienter avant cette séance. Je vous ferai le compte-rendu de cette réunion lors de ma dernière séance en qualité de présidente du Conseil général, le 31 mai prochain.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. A la suite d'un entretien téléphonique que j'ai eu avec la Présidente de la Commission de fusions de la Ville de Fribourg, j'ai compris qu'elle souhaitait rencontrer notre COFI. Je lui ai expliqué que cette Commission était en stand-by. Je lui ai fait part aussi des décisions qui avaient été prises l'année dernière. Personnellement, je pense qu'il serait souhaitable que ce soit notre COFI qui rencontre cette nouvelle Commission de la Ville de Fribourg.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous allons par conséquent faire suivre votre proposition et vous tiendrons au courant de la suite qui y sera donnée.

Nous pouvons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant celui-ci ? Ce n'est pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

M. François Grangier demande la parole.

M. François Grangier, Conseiller général. En parlant du procès-verbal, le Groupe PLR se demande s'il est vraiment nécessaire de produire ce document sous sa forme papier, sachant qu'il est disponible sur le site Internet de notre Commune. Nous pensons qu'un

envoi par courriel ferait économiser environ 2'500 feuilles de papier par séance. Le Groupe PLR soumet cette proposition au Bureau du Conseil général.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous avons pris note de cette doléance et vous ferons part de notre décision prochainement. Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à l'étude de faisabilité et au concours pour l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ainsi qu'au remplacement du bloc de cuisine et à l'étude énergétique

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 février 2012, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale, et de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, tous deux en charge du dossier.

Le Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement les crédits demandés, à savoir Fr. 260'000.-- pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement de la Résidence Les Martinets, Fr. 40'000.-- pour le remplacement de la cuisine et Fr. 10'000.-- pour l'étude énergétique. En effet, aux yeux de la Commission financière, la nécessité de ces travaux est démontrée.

De plus, les représentants de notre Commune ont pu confirmer à la Commission financière que l'intégralité de ces investissements sera remboursée par la CODEMS, sur une durée de 25 ans, voire plus courte pour certains objets mobiliers, tels que la cuisine. De plus, l'ensemble des frais financiers liés à ces investissements, à savoir les intérêts d'une éventuelle dette qui serait contractée pour ces investissements, seront également remboursés par la CODEMS, avec quelque retard certes, mais avec un intérêt de retard, ce qui reste finalement un bon placement pour la Commune de Villars-sur-Glâne. N'oublions pas évidemment que la CODEMS est aussi financée pour une grande part par notre Commune, car la clé de répartition est établie en fonction du nombre d'habitants.

Le seul bémol dans le cadre de ce message, c'est la crainte liée à l'échéance 2015, fixée par la CODEMS, pour l'octroi des subventions et, également, le libre choix que notre Commune doit se garder pour le projet qu'elle entend réaliser dans le cadre du concours, à savoir une

extension en hauteur ou à l'Ouest. Ce concours devra être organisé de telle façon qu'il garantisse ce choix final dans l'agrandissement de la Résidence Les Martinets.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil communal, qui ne la prend pas. Par conséquent, le Conseil général a la parole.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le Groupe PS a examiné le présent message lors de sa séance du 1^{er} mars 2012. Le Groupe PS soutient ce message qui, d'un côté, demande des investissements urgents pour ce qui est de la cuisine et écologiques pour ce qui concerne l'étude énergétique. D'autre part, l'agrandissement de la Résidence Les Martinets nous semble nécessaire, car le Canton de Fribourg a attribué des lits à la Commune de Villars-sur-Glâne. Le concours permet de trouver la solution idéale pour cet agrandissement et permet à notre Commune d'offrir 20 lits supplémentaires. La CODEMS prend en charge les investissements, avec intérêts. Dès lors, les montants que notre Commune investit sont, finalement, les contributions qu'elle fait à la CODEMS.

Le Groupe PS vous invite à soutenir ce message.

M. François Page, Conseiller général. Lors de sa séance du 6 mars dernier, le Groupe PDC a pris connaissance du message relatif à l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ainsi qu'aux deux objets qui y sont attachés.

Après une analyse minutieuse des informations qui étaient en notre possession, c'est à l'unanimité que le Groupe PDC s'est prononcé en faveur de ces objets, soit un crédit de Fr. 260'000.-- pour les frais du concours, de Fr. 40'000.-- pour le remplacement du bloc de cuisine et de Fr. 10'000.-- pour l'étude énergétique. Il accepte par ailleurs la demande de recourir à l'emprunt pour préfinancer ces dépenses.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 1^{er} mars 2012, le Groupe PCS a pris connaissance du message relatif à l'étude pour l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ainsi qu'au remplacement du bloc de cuisine et à l'étude énergétique.

Le message mentionne entre autre la proposition du Conseil de Fondation de la Résidence Les Martinets, faite au Conseil communal, de transformer les huit chambres doubles en chambres individuelles, ceci pour des raisons de rentabilité et afin d'éviter les situations peu confortables dues au partage de l'intimité avec un inconnu.

A ce propos, les réflexions suivantes nous semblent importantes :

- Le concept d'exploitation, après le réaménagement, tient-il compte du cas d'un couple ? Le home est désormais la dernière maison pour eux. Quelles sont les possibilités proposées pour leur permettre de continuer à rester ensemble ?
- Quelle est la fréquence de demandes provenant de couples ?
- Y a-t-il des moyens constructifs (comme par exemple des parois accordées, des portes communicantes, etc.) permettant de répondre à ces besoins ?

Par le biais de mon activité chez Passepartout Sarine, j'ai fait connaissance d'un couple qui a rejoint récemment la Résidence St-Martin, à Cottens. Le mari étant malade, son épouse l'a suivi et ils habitent désormais dans une chambre en commun. Lors du dernier trajet en Passepartout Sarine avec eux, Madame m'a dit qu'elle était contente de pouvoir rester avec son mari. Le fait d'offrir une telle possibilité est signe de respect de l'intégrité et de la dignité du couple.

A part ces réflexions, le Groupe PCS soutient ce message.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 28 février 2012, le Groupe PLR a pris connaissance du message relatif à l'étude de faisabilité et au concours pour l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ainsi qu'au remplacement du bloc de cuisine et à l'étude énergétique. Notre Groupe estime qu'il s'agit là de travaux tout à fait nécessaires et vous recommande dès lors d'approuver ce message.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le Groupe Les Verts a pris connaissance de cette proposition. Il la soutient, bien qu'il souhaite ajouter un élément supplémentaire à votre réflexion.

Pour le Groupe Les Verts, la Résidence Les Martinets est un pôle stratégique de la Commune de Villars-sur-Glâne. Pour cette raison, il faudrait veiller que dans le futur on puisse utiliser des synergies pour agrandir cet établissement ou pour répondre à de futurs besoins (deuxième étage ou prolongation du côté Ouest). La population est en train de vieillir et la Résidence Les Martinets est appelée à combler les demandes futures des habitants de notre Commune.

Le Groupe Les Verts accepte le message au Conseil général.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Je veux quand même répondre à quelques interpellations.

Tout d'abord, en ce qui concerne la prise de position du Groupe PS, je précise qu'il s'agit de vingt chambres supplémentaires et non pas de vingt lits supplémentaires.

Il ne s'agit pas d'une question de rentabilité, comme l'a précisé le Groupe PCS, mais c'est pour des raisons purement humaines que nous allons transformer ces chambres. Il est très difficile, lorsqu'on arrive au soir de sa vie, de partager l'intimité d'un parfait inconnu, et ceci en attendant que quelqu'un décède.

En ce qui concerne les couples, nous avons des chambres mitoyennes. Si un couple veut rester chacun dans sa chambre, c'est aussi possible.

Je confirme enfin les réflexions du Groupe Les Verts en ce qui concerne la position stratégique que tient la Résidence Les Martinets pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Acceptez-vous le crédit relatif à l'étude de faisabilité et au concours pour l'agrandissement de la Résidence Les Martinets pour un montant de Fr. 260'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

Acceptez-vous le crédit relatif au remplacement du bloc cuisine de la Résidence Les Martinets pour un montant de Fr. 40'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

Acceptez-vous le crédit relatif à l'étude énergétique concernant la Résidence Les Martinets pour un montant de Fr. 10'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

3. Réfection de l'enveloppe et des installations de ventilation du centre sportif

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Toujours lors de sa séance du 27 février 2012, la Commission financière a entendu les explications complémentaires et nécessaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal responsable du dossier.

La Commission financière est consciente que le Centre sportif du Platy nécessite des travaux de rénovation, ce bâtiment datant de près de 30 ans et n'ayant subi que des travaux d'entretien légers. Le message, à l'origine pas très clair et quelque peu lacunaire, a fait l'objet d'un complément d'information, certes un peu tardif, de la part des Services techniques qui a convaincu la Commission financière de l'urgence à réaliser l'intégralité des travaux de la première étape en 2012, s'élevant à Fr. 810'000.--.

En effet, déjà cet hiver, des leçons de gymnastique ont dû être annulées, les températures des salles de gymnastique étant inférieures à 15° C. Le remplacement de la régulation implique le changement de monoblocs et ceux-ci ne peuvent être remplacés sans refaire l'étanchéité de la toiture qui présente des problèmes d'infiltration depuis plusieurs années ; ceci, sans compter que le parquet de la halle sera remplacé cet été à l'endroit même où la toiture fuit. Ainsi, la nécessité et l'urgence de ces travaux ont pu être démontrées à la Commission financière qui se recommande pour recevoir, à l'avenir et en temps voulu, toutes les informations pour l'élaboration de son préavis.

La Commission financière a pris note que l'appel d'offres auprès des entreprises, qui n'a pas encore eu lieu, permettra d'avoir des chiffres plus précis, réduisant la marge d'estimation à 10 % (au lieu des ± 15 % du message) et que les Services techniques respecteront le crédit demandé de Fr. 810'000.--.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission financière, au forceps mais à l'unanimité, a décidé de préavisier favorablement la demande de crédit de Fr. 810'000.-- relative à l'étude et à la première étape de réfection du Centre sportif du Platy et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je veux tout d'abord remercier la Commission financière pour sa rapidité d'exécution et la souplesse dont elle a fait preuve dans ce dossier. Il est sûr que je n'avais pas pu apporter, à un certain moment, tous les éléments et les témoignages que M. Olivier Carrel vient de vous donner.

Je tiens spécialement, pour le Conseil général qui n'a peut-être pas encore eu tous ces compléments d'information dans le cadre de ce message, à parler effectivement du problème actuel de ce bâtiment qui a un manque d'isolation et dont les éléments sont très usés.

- La régulation du chauffage, intégrée aux monoblocs, ne fonctionne plus ; ce qui occasionne des dépenses énergétiques beaucoup trop importantes et inutiles.
- La toiture coule depuis de nombreuses années, malgré plusieurs tentatives de réparations.
- Les centrales de traitement de l'air, lors de la régulation, ne permettent plus une utilisation sûre et efficiente de la ventilation des halles.
- Les installations ne sont pas équipées de récupérateurs de chaleur.

Tout ceci implique qu'en acceptant aujourd'hui le crédit pour l'étude, le remplacement de la toiture basse et la réfection de l'installation de ventilation-chauffage, il y aura une diminution de consommation d'énergie estimée à 70 - 80 %.

Compte tenu de notre Label Cité de l'énergie, il est important que nous répondions favorablement à ce projet. Il en va aussi de l'exemplarité des collectivités publiques.

Si le Conseil communal ne vient que maintenant avec ce message, c'est parce que nous avons décidé de faire une étude globale de l'enveloppe du Centre sportif du Platy et de réaliser des travaux qui permettront de pouvoir bénéficier encore pendant les 30 prochaines années d'un centre sportif digne de ce nom.

Mme Corinne Fässler, Présidente. La parole est au Conseil général.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le Groupe PDC a examiné avec attention le message proposé dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et des installations de ventilation du Centre sportif du Platy.

1. « Assainir, ça paye ». Je ne résiste pas à l'envie de vous rappeler le slogan du « Programme Bâtiments » de la Confédération, programme commun à toute la Suisse et initié au début de l'année 2010 pour une durée de dix ans.
2. Avec le « Programme Bâtiments », la Confédération et les Cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique du parc immobilier en Suisse ainsi que les émissions de CO².
3. A ce jour, la plupart des demandes déposées dans le cadre de ce programme l'a été par des particuliers pour leur maison individuelle ou mitoyenne. Or, le « Programme Bâtiments » ne fait aucune distinction quant aux propriétaires. L'aide peut donc également concerner des bâtiments appartenant à la Confédération, aux Cantons ou aux Communes.
4. Au travers du « Programme Bâtiments », c'est l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments qui est encouragé, c'est-à-dire une meilleure isolation des toits, murs, sols, plafonds et fenêtres. De par son année de construction en 1984, la réfection de l'enveloppe du Centre sportif du Platy est précisément le genre de travaux ciblés par ce programme.
5. J'attire votre attention sur le fait que la demande de subventions doit impérativement être déposée avant le début des travaux. La décision d'octroi de subvention est valable deux ans. Une prolongation de ce délai est possible sur requête motivée.
6. Plusieurs entreprises installées sur le territoire de notre Commune sont actives dans le domaine de la rénovation des bâtiments et de leur enveloppe. Ces entreprises ont à cœur de conseiller adroitement leurs clients, notamment en leur proposant des solutions subventionnées par le « Programme Bâtiments ».

Le Groupe PDC, dans son ensemble, soutient le message présenté, en incitant notre Conseil communal à recourir aux subventions prévues tant pour l'enveloppe du bâtiment que pour les panneaux solaires thermiques.

M. François Pythoud, Conseiller général. Le Centre sportif du Platy, construit en 1984, nécessite à moyen terme un assainissement complet au niveau de l'enveloppe, pour l'adapter aux normes énergétiques actuelles. Selon le message du Conseil communal, des travaux urgents doivent toutefois être réalisés pour assurer une exploitation normale du Centre.

Il aurait été bien évidemment préférable de procéder préalablement à une étude globale avant de procéder aux travaux.

Toutefois, et compte tenu de l'urgence des travaux au niveau de l'étanchéité et de l'installation de la ventilation-chauffage, le Groupe PS peut se rallier à la proposition du Conseil communal de procéder à la rénovation en deux étapes.

Le Groupe PS regrette toutefois le manque d'informations fournies par le Conseil communal dans ce message. Habituellement, pour de tels crédits d'investissement, on attend une description un peu plus détaillée dans la répartition des coûts (montant des honoraires par exemple) et non une somme globale comme c'est le cas aujourd'hui pour le remplacement de la toiture basse et la réfection de la ventilation-chauffage. De plus, une telle demande de crédit ne peut pas être liée à une estimation de $\pm 15\%$. Nous assumons dès lors que cette estimation s'applique uniquement au devis donné à titre indicatif pour la réalisation globale des travaux de rénovation.

Sur cette base, le Groupe PS soutient la demande de crédit d'un maximum de Fr. 810'000.--, soit Fr. 620'000.-- pour la première étape de rénovation du Centre sportif du Platy et Fr. 190'000.-- pour la réalisation de l'étude pour la réfection globale.

Finalement, est-ce que le Conseil communal pourrait nous donner quelques informations sur le calendrier prévu pour la rénovation globale et quand il prévoit présenter au Conseil général la demande de crédit pour les étapes suivantes ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, dès le moment où le crédit sera accepté et après la période de recours possible, nous allons mandater une entreprise qui pourra, par rapport au montant de Fr. 190'000.-- prévu dans le cadre du budget, travailler sur les trois prochaines années dans le cadre de cette étude et du suivi de la réfection. Cela veut dire que, pour l'hiver 2012-2013, nous aurons les monoblocs et le chauffage tels que prévus qui pourront fonctionner, ainsi que la toiture qui sera dans un premier temps déjà réparée en ce qui concerne l'étanchéité.

M. François Grangier, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 28 février dernier, le Groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du message relatif à la réfection de l'enveloppe et des installations de ventilation du Centre sportif du Platy.

Le Centre sportif du Platy est à Villars-sur-Glâne ce que la BCF Arena est à Fribourg ou le stade St-Jacques à Bâle. C'est le temple du sport villarois, utilisé par de nombreuses sociétés sportives et également par nos écoliers. Plusieurs centaines de sportifs en tout

genre s'y croisent chaque semaine : du basket en fauteuil roulant au ping-pong, en passant par le volley, le badminton et j'en passe.

Le bâtiment date de 1984 et il est tout à fait normal que d'importants travaux soient réalisés si nous voulons éviter une dégradation rapide de cet objet, qui fait partie du patrimoine immobilier communal.

D'après les renseignements reçus, et comme le montre le budget de fonctionnement, des travaux importants seront réalisés durant l'été afin de changer le parquet et les paniers. L'éclairage vient d'être également renouvelé. A quoi servent tous ces travaux et l'engagement des sommes dépensées si c'est pour se retrouver avec des infiltrations d'eau, un parquet bombé ou des courts-circuits car le toit n'est plus étanche ?

De même, une salle peu chauffée en hiver ou une fournaise en été n'est pas du meilleur effet pour les utilisateurs de notre salle.

Le Groupe PLR est conscient que ces travaux sont nécessaires et qu'ils doivent être rapidement exécutés afin de pouvoir continuer à offrir aux clubs et aux classes d'école utilisant les salles de sport du Platy un outil de travail convenable.

Pour ces raisons, le Groupe PLR vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le crédit de Fr. 810'000.-- présenté ce soir.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'étude et à la première étape de réfection de l'enveloppe et des installations de ventilation du Centre sportif du Platy, pour un montant de Fr. 810'000.-- à investir en 2012 ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 48'600.--, comprenant un amortissement de 3 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 810'000.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

4. Elections d'un membre PDC et d'un membre Les Verts et sympathisants à la Commission financière

Mme Corinne Fässler, Présidente. J'attends les propositions du Conseil général.

M. François Page, Conseiller général. Comme je l'ai déjà annoncé précédemment, le Groupe PDC propose Mme Pascale Mottolini-Chammartin pour remplacer M. Jean-Daniel Savoy au sein de la Commission financière.

Je veux encore préciser que Mme Mottolini-Chammartin est diplômée HES en économie d'entreprise et qu'elle travaille actuellement dans le domaine des assurances sociales. Elle représente son employeur, Visana, auprès de « Tarifsuisse » dans le cadre des négociations pour la fixation des tarifs relatifs aux hospitalisations.

C'est donc une candidate expérimentée et motivée que notre Groupe présente à vos suffrages.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je vous présente M. Peter Schnyder, 40 ans, père de deux enfants. Il est valaisan, mais domicilié à Villars-sur-Glâne depuis 1998. Il est caissier et membre du Comité de ProNatura Fribourg. Il est économiste et a fait une formation postgrade à Montréal et à Paris. Actuellement, il travaille à l'Administration financière du Canton de Berne.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Y a-t-il d'autres propositions. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons distribuer les bulletins de vote.

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Mme Pascale Mottolini-Chammartin est élue avec 42 voix

M. Peter Schnyder est élu avec 41 voix

Je félicite Mme Mottolini-Chammartin et M. Schnyder pour leur élection.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Nous pouvons maintenant passer au dernier point de notre ordre du jour.

5. Divers

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Merci de m'avoir accordé la pause pour pouvoir consulter les membres de notre COFI.

La demande de la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg était de rencontrer notre COFI elle-même pour un échange de vues. Cette Commission a fait la demande au Bureau du Conseil général parce que nous sommes en stand-by. Elle a respecté les dispositions légales et le règlement.

J'ai consulté les membres pour savoir s'ils étaient d'accord de rencontrer la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg. Ils sont d'accord pour une entrevue et se tiennent à la disposition du Bureau du Conseil général pour cette rencontre.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Effectivement, un courrier a été adressé à notre Bureau à la suite de votre téléphone avec la personne responsable de cette nouvelle Commission de la Ville de Fribourg. Après discussion avec les membres du Bureau, nous allons rencontrer les membres de cette nouvelle Commission et nous allons vous demander à vous, M. Colombo, de vous joindre à nous. Notre COFI étant en veilleuse, nous ne voulons pas la remettre en service pour cette réunion. A la prochaine séance du Conseil général, nous mettrons à l'ordre du jour le point de remise en activité de notre COFI, si cela s'avère nécessaire.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je rappelle que nous avons déjà eu une discussion quelque peu confuse sur la question des fusions intercommunales. Je pense que c'est au Conseil général, notre COFI en l'occurrence, de décider de la marche à suivre. Une idée serait simplement de voir avec la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg s'il n'est pas possible de renvoyer cette rencontre et de réactiver notre COFI lors de la prochaine séance du Conseil général. Personnellement, je ne vois pas l'intérêt, pour cette nouvelle Commission, de rencontrer le Bureau du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Effectivement, il est important de valoriser le travail fait à l'interne par notre législatif. Nous avons la chance d'avoir deux commissions

spécifiques du Conseil général : La Commission de politique sociale et la COFI. Ce sont six personnes, et non quinze, qui représentent presque tous les partis et qui ont travaillé depuis longtemps sur le sujet des fusions. La demande de la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg est de rencontrer un homologue, c'est-à-dire des personnes qui se posent les mêmes questions, qui tracent les mêmes pistes, qui essaient de mettre en commun leurs expériences.

Pour ma part, si on veut économiser de l'argent, il faut faire parler les bonnes personnes au bon moment. Dans ce sens, il me semble que les membres de notre COFI, actuellement en veilleuse, sont les plus pertinents pour rencontrer la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Je pense que M. Colombo est une bonne personne, s'il est invité à cette réunion. Mais, si les doléances sont telles, vous permettrez que je discute avec mon Bureau. J'interromps la séance pour quelques minutes.

Interruption de séance de trois minutes.

Mme Corinne Fässler, Présidente. Le Bureau du Conseil général a décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général la réactivation de notre COFI. Cela vous convient-il, M. Colombo ?

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Oui, si cela est absolument nécessaire pour respecter les formes. Cette demande m'ayant été faite au mois de janvier, je pensais qu'il serait plus simple que je rencontre la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg avec le Bureau du Conseil général. Attendre le mois de mai n'est pas très joli. Mais, peut-être que la Ville de Fribourg n'est pas très pressée non plus.

M. François Pythoud, Conseiller général. Vous avez certainement lu dans la presse locale, il y a quelques jours, les informations concernant le salaire du Directeur d'Equilibre-Nuithonie. Cette information soulève des questions par rapport au rôle de la Fondation Equilibre-Nuithonie, employeur dudit directeur, notamment aux compétences et au fonctionnement du Conseil de cette Fondation qui a, dans le cas précis, approuvé ce niveau de rémunération.

La Fondation Equilibre-Nuithonie est financée en large partie par Coriolis Infrastructures, à travers les contributions des communes et du Casino, mais aussi par des sponsors publics

et privés et, bien évidemment, par les recettes des spectacles. A ce titre, le secteur public, donc les contribuables de Villars-sur-Glâne et des quatre autres communes de Coriolis Infrastructures, a donc un intérêt à la manière dont les ressources de la Fondation sont utilisées.

Contrairement à Coriolis Infrastructures, qui dispose d'un site Internet où vous trouvez toutes les informations actuelles, la Fondation Equilibre-Nuithonie est plus opaque. Ce manque de transparence sur la composition, le fonctionnement et les compétences du Conseil de Fondation m'amène à poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Combien de membres a le Conseil de Fondation ? Par qui sont-ils nommés ? Quelle est la durée de leur mandat ? Est-il renouvelable et, si oui, combien de fois ?
2. Qui représente la Commune de Villars-sur-Glâne ?
3. Quelles sont les limites du Conseil de fondation en termes d'engagement financier ? Qui approuve le budget de la Fondation ? A qui doit-elle rendre des comptes ? Les communes de Coriolis Infrastructures disposent-elles d'un droit de regard ?
4. Sur quelles bases, sur quelles grilles de salaires se fondent les rétributions des employés de la Fondation, en particulier celles du directeur d'Equilibre-Nuithonie, considérant que le niveau de cette rétribution ne correspond en rien à ce qui existe dans les administrations publiques (cantonale et communales) et se situe dans le top du top du secteur culturel en Suisse romande ?

La politique culturelle active des autorités au cours des deux dernières décennies a permis de développer dans le Grand Fribourg une offre culturelle variée et de qualité, extraordinaire pour une agglomération de cette taille et que de nombreuses autres villes de Suisse nous envient.

Maintenir une telle vie culturelle dans le futur passe par une transparence totale au niveau des institutions.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Ce soir, je vais surtout répondre aux questions qui concernent la Fondation Equilibre-Nuithonie.

L'article 6 des statuts de Coriolis Infrastructures prévoit que les infrastructures théâtrales d'Equilibre et de Nuithonie sont gérées par un Conseil de fondation. La Fondation est constituée par acte authentique et est inscrite au Registre du commerce. Elle est de droit

privé. Elle est tenue, avec la Commune de Villars-sur-Glâne, la Commune de Fribourg et Coriolis Infrastructures, par un mandat de prestations d'effectuer des tâches d'intérêt public.

Le Conseil de fondation est composé de 9 à 15 membres. Il y a le Comité, composé de 5 membres, ainsi que l'organe de révision. La période administrative est de trois ans. Les membres du Conseil de fondation sont rééligibles. Le Comité directeur est élu chaque année par les membres du Conseil de fondation.

La représentation du Conseil de fondation est la suivante : Un Conseiller communal de chaque commune de Coriolis Infrastructures. Je suis le représentant de notre Commune. Les autres membres sont des personnes nommées par Coriolis Infrastructures. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Le directeur est engagé par le Conseil de fondation. Le directeur lui-même engage ses propres collaborateurs, en soumettant les dossiers au Comité directeur. Le Conseil de fondation avalise en dernier lieu les propositions.

Voilà ce que je peux dire ce soir, sans pouvoir aller plus loin pour des raisons de droit privé. Selon la loi sur l'information, la Fondation n'a pas d'obligation légale de dévoiler les salaires ou d'autres éléments semblables, car elle est régie par le droit privé. Je sais que ma réponse ne va pas vous convenir, mais c'est une première réponse que je peux donner à ce stade.

M. Olivier Carrel, Conseiller général. J'aimerais rebondir sur les intéressantes questions de M. François Pythoud, sans toutefois rallonger une séance qui semble assez courte ce soir.

Au-delà du montant du salaire du directeur, dont on peut discuter, la seule chose qui m'inquiète c'est qu'en lisant l'article dans La Liberté, j'ai eu l'impression que des gens qui étaient très proches ou qui font même partie de Coriolis Infrastructures, même des représentants de communes, que ces gens tombaient des nues lorsqu'ils ont appris le montant de ce salaire. Donc, de deux choses l'une, soit l'information ne va pas jusqu'au bout, soit les représentants des communes n'ont pas les pouvoirs pour décider de choses aussi importantes, et cela m'inquiète beaucoup ; ou bien ils sont parfaitement informés et prennent des décisions en connaissance de cause et on ne saurait le leur reprocher. Je voudrais être sûr que des décisions aussi importantes que celles-ci soient maîtrisées également par les représentants des communes au sein de Coriolis Infrastructures. J'aimerais avoir un peu plus de précision quant aux structures des décisions à ce niveau.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La question que vous posez, M. Carrel, est une question importante qui s'est aussi posée au sein des Syndics de Coriolis Infrastructures.

Tout d'abord, il y a un élément qui est quand même important et qu'il faut retenir. Si l'on a opté pour la forme d'une fondation, c'est parce qu'on avait des raisons bien précises. L'une d'entre elles est qu'on pouvait toucher des subventions du Casino pour financer ces infrastructures. Maintenant, si on a une fondation de droit privé, celle-ci jouit de son autonomie et nous n'avons aucun mot à dire quant à son fonctionnement. Il est vrai que les éléments financiers sont en grande majorité versés par les communes et, aussi, par d'autres acteurs dont le Casino, qui paye une part importante du financement de Coriolis Infrastructures, du théâtre et de la Fondation Equilibre-Nuithonie. C'est la raison pour laquelle il a quand même été décidé que les communes devaient se montrer un peu plus curieuses. Notre représentant, M. Pierre-Emmanuel Carrel, a toujours été extrêmement attentif à ce que les intérêts des communes soient représentés. Mais, effectivement, la Fondation compte quinze membres, et sur ces quinze membres, seuls cinq membres représentent les communes. Ce n'est bien évidemment pas une majorité. Nous avons donc pris l'option de poser un certain nombre de questions aux responsables, tant de Coriolis Infrastructures que de la Fondation Equilibre-Nuithonie, afin de voir jusqu'à quel point les communes ne devraient pas être un peu plus impliquées dans ce processus.

Nous vous ferons part de ces réponses une fois que nous les aurons, mais vous devez savoir qu'il ne s'agit pas, ici, de discuter du bien-fondé du salaire de M. Thierry Loup, mais de discuter de l'information que devraient avoir les communes et, le cas échéant, l'apport qu'elles puissent avoir sur ces informations.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'aimerais féliciter le Conseil communal et les Services techniques. En effet, la place devant l'école de Cormanon est devenue depuis peu un exemple de cohérence au service de la mobilité. Vous pouvez y découvrir 30 places couvertes pour vélos, 1 place Mobility et 12 places « Velopass », sans oublier le bus qui passe à proximité. Encore une fois, bravo et merci.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. En cette journée du 8 mars, j'aurais voulu poser des questions qui touchent justement à l'égalité des sexes.

Notre Conseillère communale, Mme Annelise Meyer-Glauser, avait annoncé lors de la séance du Conseil général du 29 septembre dernier le lancement d'une enquête sur l'accueil extrascolaire et sur les besoins en places dans les crèches. Par rapport à cela, le Groupe PS aimerait savoir si les résultats de l'enquête sont déjà connus et si des mesures concrètes sont déjà envisagées, notamment pour les problèmes de vacances.

Ensuite, je me demande pourquoi la question de l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire ne figure pas dans le programme de législature du Conseil communal ?

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Nous avons effectivement fait cette enquête sur les besoins de l'accueil extrafamilial dans la Commune de Villars-sur-Glâne. Le SEJ avait préparé un questionnaire ; nous l'avons adapté aux besoins de notre Commune, dans le sens que nous avons trois cercles scolaires et que nous voulions savoir séparément ce qui se passait dans chaque cercle. Nous l'avons également adapté en fonction des demandes de l'Association des parents d'élèves. Le questionnaire a été envoyé au début janvier à 1'300 ménages. Ces ménages concernent en fait les 1'714 enfants de 0 à 12 ans que compte la Commune de Villars-sur-Glâne, soit 607 enfants en âge préscolaire et 1'107 en âge de scolarité infantine ou primaire. L'Association des parents d'élèves, avec plusieurs Conseillers généraux que je profite de remercier, a organisé deux soirées d'information pour aider les parents à remplir ce questionnaire qui devait être rendu pour fin janvier. Peu de réponses nous étant parvenues à temps, nous avons prolongé l'échéance au 29 février. Nous avons saisi toutes les données figurant dans les questionnaires et le 5 mars nous avons reçu Mme Plancherel et M. Zosso du SEJ pour procéder à la lecture et à l'interprétation des résultats.

Les premières remarques sont les suivantes :

- Nous avons eu un taux de réponse assez bas, soit 23,36 % par rapport aux familles et 25,2 % si on se réfère au nombre d'enfants concernés.
- 2/3 des familles ont un taux d'occupation cumulé supérieur à 150 %.
- Les familles monoparentales sont 34 à avoir répondu, soit environ 13 % des réponses.
- 23 % des familles qui ont participé à l'enquête ont des horaires de travail irréguliers, ce qui nous pose passablement de problèmes, notamment pour la planification dans les crèches et dans les accueils extrascolaires. Cette situation est principalement due au personnel de l'Hôpital fribourgeois qui a des horaires irréguliers.
- Une autre constatation, c'est une réelle demande pour la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires.
- Une demande existe également pour une prolongation des horaires d'ouverture des accueils extrascolaires.
- 51 % des familles ont besoin d'un accueil à midi.
- Les jours les plus fréquentés sont le lundi et le vendredi.

Nous avons immédiatement réagi :

- Une commission du Conseil communal travaille sur les modifications du fonctionnement des accueils extrascolaires.
- Une demande d'autorisation va être envoyée au SEJ après l'approbation, je l'espère, du Conseil communal, pour ouvrir durant deux semaines les accueils déjà cet été.
- On aimerait mettre sur pied une offre identique dans tous les cercles scolaires de la Commune de Villars-sur-Glâne.
- Le mercredi, il y aura un accueil à midi et l'après-midi.

Ces nouveautés ne seront introduites qu'après l'approbation du Conseil communal et après les autorisations du SEJ.

Les résultats définitifs de l'enquête seront communiqués par l'entremise d'un prochain bulletin communal et seront également publiés sur le site Internet de notre Commune.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Je vous remercie pour ces renseignements qui sont très réjouissants. Quant à ma deuxième question qui concerne le programme de législature, je n'ai pas encore de réponse.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il n'y a pas de réponse à donner car c'est une tâche permanente du Conseil communal.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'ai été interpellée lors de la dernière séance du Conseil général au sujet des bus scolaires. Vous vouliez savoir comment cela se passait lorsque les bus étaient trop petits.

Après m'être renseignée auprès des responsables des établissements ainsi qu'auprès des maîtres de sport, si le bus à disposition est trop petit, on fait venir un deuxième bus avec un deuxième chauffeur, afin que tous les enfants puissent voyager de manière sécurisée. Si cela ne joue pas pour diverses raisons, alors les voyages se font avec les transports publics, mais jamais dans les véhicules des parents ou ceux des enseignants.

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. Toujours dans le cadre de la jeunesse, j'aimerais faire part de remarques provenant de parents au sujet de la sécurité de la place de jeux de l'école de Cormanon. Il paraît qu'il y a divers éléments de cette place de jeux, comme la tyrolienne trop rapide qui a déjà donné lieu à plusieurs accidents, la

séparation de la place de football avec la place de jeux des petits et le toboggan, qui méritent d'être revus en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Des interpellations ont été faites auprès des Services techniques, mais rien n'a été entrepris jusqu'à ce jour.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je prends note de vos remarques, mais je peux vous rassurer qu'il n'y a pas tant d'accidents, comme vous le dites. Mes enfants ont été pendant plusieurs années à l'école de Cormanon et il n'y a jamais eu d'accident, à ma connaissance, pendant toute cette période.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Je veux seulement demander au Conseil communal ce qu'il en est des terrains de Bertigny-Ouest, où était prévu Gottéron-Village ?

J'aimerais aussi rendre hommage, en ce 8 mars, à toutes les femmes présentes ici.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le projet Bertigny-Ouest est un projet qui est actuellement inscrit dans le PA2 de l'Agglomération comme un projet destiné à recevoir des entreprises à très haute valeur ajoutée. Il fait également partie de l'Arrêté cantonal permettant d'octroyer des subventions comme projet-pilote au titre de la NPR (Nouvelle politique régionale).

Actuellement, il y a des discussions qui sont en cours au niveau des Services cantonaux car il y a eu deux problèmes essentiels qui se sont posés sur ce terrain. Le premier problème concernait les accès. Il est très important, si l'on veut développer ce terrain, que les accès routiers soient développés. Des études ont été faites. Le résultat est maintenant connu, mais n'a pas encore été discuté au sein du Comité de pilotage, raison pour laquelle je ne peux pas en faire état ici. Le deuxième problème tient au Canton. Vous savez que le Canton a développé une autre zone dans le cadre de la NPR sur le site Cardinal et il a mis l'accent aussi sur la zone de Guin. Mais, il n'empêche que c'est un projet qui reste toujours dans ce cadre-là.

Une autre question à laquelle nous sommes particulièrement attentifs : Il y a lieu de s'entendre sur la notion de « haute valeur ajoutée ». Les Services du Canton ainsi que le Conseil communal n'ont pas tout à fait la même définition de cette notion. Il est évident que le Conseil communal tient à avoir des entreprises de qualité sur ce terrain.

Je rappelle aussi que dans le plan d'aménagement de l'Agglomération il faut que cette entreprise ait une certaine taille puisqu'elle doit occuper au minimum 5'000 m².

Mme Corinne Fässler, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, je lève cette séance en remerciant le Conseil communal, l'équipe de l'Administration communale et vous tous, chers collègues du Conseil général, pour votre application et votre participation à la séance de ce soir.

Je vous souhaite enfin une belle fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

La Présidente

Corinne Fässler